



Le Tannayroli

Juin - juillet 2009

No 21

Editorial



Hermann Tschopp
Syndic

Chers Tannayrolis,

C'est avec grand plaisir que je m'adresse à vous à l'approche de l'été 2009 pour vous donner quelques renseignements au sujet de l'avancement de l'étude menée par les neuf communes de Terre Sainte en vue d'un rapprochement (fusion).

Comme vous l'avez peut-être appris par la presse, la société Compas a remis au comité de pilotage (composé des syndicats des neuf communes) le rapport sur la phase stratégique de l'étude qui, en conclusion, décrit les différents moyens d'intensifier la collaboration entre les communes au vu des résultats de l'analyse.

Quelles sont ces conclusions ? Un rapprochement plus étroit est-il toujours souhaitable ? Quelle forme devrait-il prendre ?

L'étude stratégique répond à toutes ces interrogations de manière détaillée et vous êtes chaleureusement invités à la consulter sur le site www.terresainte.ch

En collaboration avec la Commission de Fusion de notre Commune, le Conseil communal a été informé des démarches lors de sa séance du 25 juin 2009. Quant à la population, elle a été invitée à une séance d'information le 30 juin 2009. Une invitation séparée leur a été envoyée dans l'intervalle.



Dans ce numéro :

<i>Editorial</i>	1
<i>Poème</i>	2
<i>Le camping fait « presque » peau neuve!</i>	2
<i>La nouvelle traversée du village!</i>	3
<i>Le PGA : Où en sommes-nous?</i>	4
<i>Schéma Directeur de Terre Sainte</i>	4
<i>Le PPA du Torry avance</i>	5-6
<i>La fontaine de l'UAPE</i>	7
<i>La saison du tennis commence!</i>	7
<i>Nouvelles des temps passés</i>	8-9
<i>L'accueil de jour des enfants en Terre Sainte : une nouvelle politique tarifaire!</i>	10
<i>Faire vivre notre village</i>	11
<i>Un témoin de notre village s'en est allé</i>	11
<i>30 août : un grand événement musical à Tannay!</i>	12
<i>Les variations musicales de Tannay!</i>	13
<i>Nos nouveaux habitants</i>	14
<i>Centre de Défense Incendie et de Secours de Terre Sainte</i>	15
<i>Situation de la récupération des déchets verts par mode de porte à porte au moyen de containers</i>	15
<i>Conseil communal</i>	16
<i>Site Internet et forum</i>	16
<i>Cartes CFF</i>	16
<i>Naissances, mariages et décès</i>	16

Il y a bientôt deux ans, le poète de Tannay Henri Rapin nous quittait et avec lui une certaine idée de la poésie et de l'amour de la nature. Nous avons décidé que le Tannayroli se devait de témoigner de cette affection qu'Henri avait pour le sens du verbe et du choix des mots en continuant de distiller cet amour de la langue française par de subtils essais qui ponctueront les éditions à venir.

Les feuilles mortes



Henri Rapin

J'ai écrasé les feuilles mortes
 Dans les allées de mon jardin
 Elles s'entassaient derrière la porte
 De peur de s'en aller plus loin

Le grand déclin de la verdure
 Une palette de couleurs
 Une brise dans cette nature
 Détachait les feuilles en douceur

Soleil, lumière, fin de saison
 Les reflets des ors nous apportent
 Charme et douceur quand nous suivons

Ces longs tapis de feuilles mortes
 Leur pourriture donne à la terre
 Chaleur à un monde vivant
 Pour que renaissent les fougères
 Quand nous reviendra le printemps

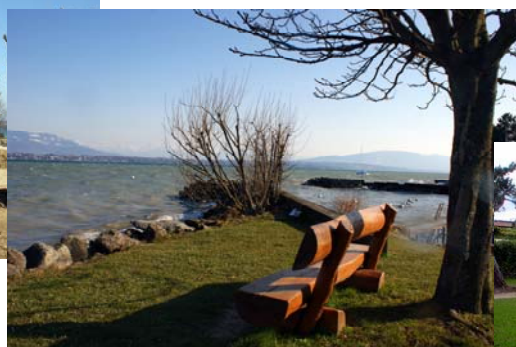
J'ai écrasé les feuilles mortes
 Vie, mort et vie, c'est le destin
 Quand c'est le vent qui les emporte
 Elle tremblent d'aller trop loin

H. Rapin

Le camping fait « presque » peau neuve!

A la suite du rejet de la demande de crédit par le Conseil au mois de février votre Municipalité s'est trouvée dans l'obligation d'agir rapidement afin de permettre la réouverture du camping pour la saison 2009. Une remise en état complète a été réalisée par un bureau paysagiste lequel a évacué plus de 80m³ de déchets divers (poutrelles, ferraille, verres, plastiques, planelles, etc.).

C'est un magnifique espace qui a ainsi été dégagé, lequel sera converti en un parc public dès le 1er novembre. Les « pétanqueurs » bénéficieront d'un nouvel espace de détente et de jeu.



La nouvelle traversée de village !

Les travaux précédemment annoncés dans notre dernier numéro du Tannayroli ont été réalisés « *tambour battant* » en 2 mois et se sont terminés à la fin octobre.

Cet aménagement marque la volonté de notre Municipalité et de son Conseil de préserver notre cadre de vie tout en sauvegardant la sécurité des habitants et riverains.

Nous verrons à l'usage si nos ambitions sécuritaires seront récompensées et si cet aménagement, voulu comme un embellissement durable de notre village, sera à la hauteur de nos espérances.

Ce nouvel espace de rencontre ne sera que le prélude, si l'on peut dire, à des aménagements sécuritaires qui seront proposés sur les axes longitudinaux de notre commune, à savoir :

- Route de Malcroissant
- Route des Pralets
- Chemin de la Fin.

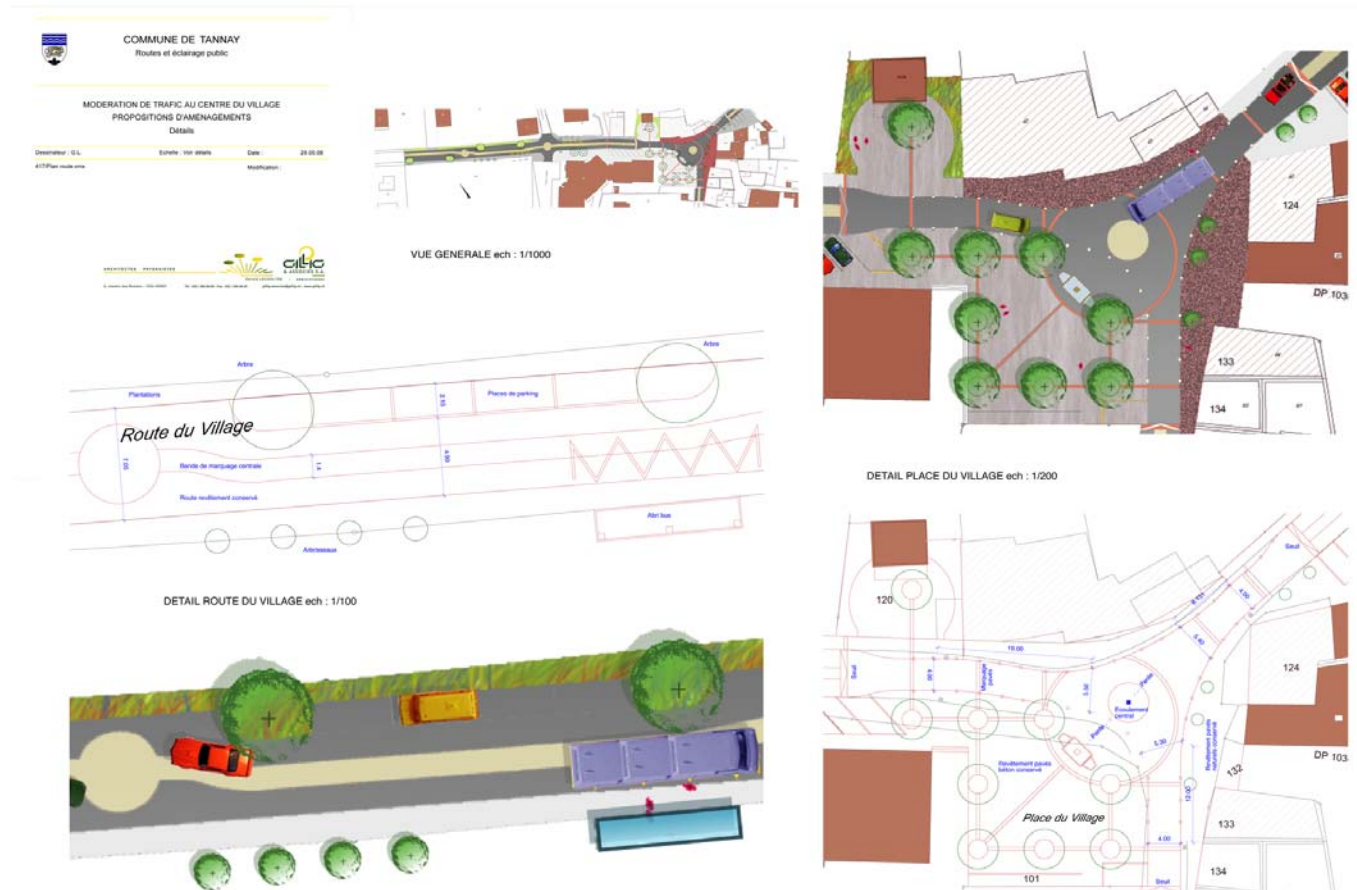
Dans ce sens, les commissions ad hoc seront prochainement invitées afin de débattre des aménagements réalisés et de tirer les enseignements de ces travaux et de leur impact sur le trafic global de notre commune.

Par ailleurs, un aménagement ludique est à l'étude sur l'emplacement des anciens vestiaires du football, qui ont été démolis.

D'ores et déjà, ces travaux d'urbanisme réalisés de concert entre le bureau Herter & Wiesmann de la Tour-de-Peilz et le bureau Gillig & Associés de Genève, suscitent l'intérêt des plus hautes autorités du canton, lesquelles jugent cette réalisation comme l'une des plus abouties, des 20 dernières années, dans un cadre rural.



Patrick Simon
Municipal



Le PGA : où en sommes-nous ?

Les modifications apportées suite aux oppositions reçues lors de la première mise à l'enquête en avril 2008 et approuvées le 8 octobre dernier par votre Conseil communal, font l'objet d'une mise à l'enquête complémentaire du 8 mai au 8 juin 2009.

Toutes les modifications apportées ou les rejets d'oppositions ont été approuvés par le Service du développement territorial (SDT) le 4 mars 2009.

Cette mise à l'enquête complémentaire ne portera **que sur les points modifiés du règlement et des plans** par rapport à la 1ère mise à l'enquête en 2008.

Le processus de mise en vigueur de notre nouveau PGA n'est cependant pas terminé.

Si la mise à l'enquête complémentaire ne suscite pas d'oppositions, le dossier sera transmis au SDT pour approbation finale et transmission au Conseil d'Etat. Dans le cas contraire, si les oppositions sont recevables, il faudra repasser devant le Conseil communal et le SDT.

Entretemps, le PPA fixant la limite des constructions le long de la route cantonale 1 (route Suisse) qui date de 1964, a été modifié et mis à l'enquête publique, laquelle s'est achevée sans opposition le 11 mai 2009. Sous réserve de l'approbation par le Conseil communal et de la ratification par le Conseil d'Etat, les nouvelles limites de constructions le long de la RC1 seront réduites de 20 à 18 mètres (art. 36 LROU du 10.12.1991).

Patience donc, mais soyez assurés que nous mettrons tout en œuvre pour obtenir une légalisation par le Conseil d'Etat dans les meilleurs délais.

Schéma Directeur de Terre Sainte (SDTS)

Après avoir tenu un deuxième forum des municipalités de Terre Sainte le 23 février 2009 aux Rojalets, le Schéma Directeur de Terre Sainte entre dans sa phase finale.

Les objectifs du Forum II étaient de trouver un accord sur les objectifs et points essentiels et de permettre à tous les membres des exécutifs de s'impliquer dans les choix à faire pour notre futur commun.

Animé par Raymonde Schoch, syndique de Commugny et votre serviteur, ce forum a abordé les thèmes suivants :

Urbanisation et polarités : Quels sont les rôles et les complémentarités aux pôles d'urbanisation et de développement à envisager (Coppet et Chavannes de Bogis) ? Comment maîtriser la croissance (densification et valorisation des espaces libres et préservation de l'environnement) ?

Mobilité : Comment améliorer l'accessibilité aux pôles, aux villages et développer les transports publics ?

Gouvernance : Comment coordonner le développement et l'aménagement du territoire pour nos 8 communes ? La fusion est-elle une réponse ?

L'objectif est à présent de valider le projet au niveau supérieur : Par le Canton de Vaud, le projet d'agglomération Franco-Valdo-Genevois (PAFVG) et la Confédération qui, ne l'oublions pas, tient les cordons de la bourse pour les projets d'infrastructures importants. Il va sans dire que vu les particularités de notre région, la partie n'est pas encore gagnée. Il va falloir se battre pour faire accepter nos spécificités.

Il est prévu que d'ici le dernier trimestre 2009 les principes généraux soient présentés aux législatifs communaux de Terre Sainte.

En conclusion, au-delà des constats, questions techniques et mesures diverses proposées, les réponses aux questions posées indiquent clairement que les autorités de Terre Sainte veulent prendre leur destin en main.

Le PPA du Torry avance

Le Plan directeur cantonal des rives vaudoises du lac Léman mentionne la création d'un port au lieu-dit "Le Torry". Il considère que la création d'un port est d'importance régionale, afin de répondre aux besoins en places d'amarrage.

Le projet de port fait l'objet d'un Plan partiel d'affectation (PPA); ce plan est doublé d'une étude d'impact sur l'environnement, nécessaire pour les ports sur le lac comprenant plus de 100 places d'amarrage, conformément à l'Ordonnance fédérale sur les études d'impact sur l'environnement.

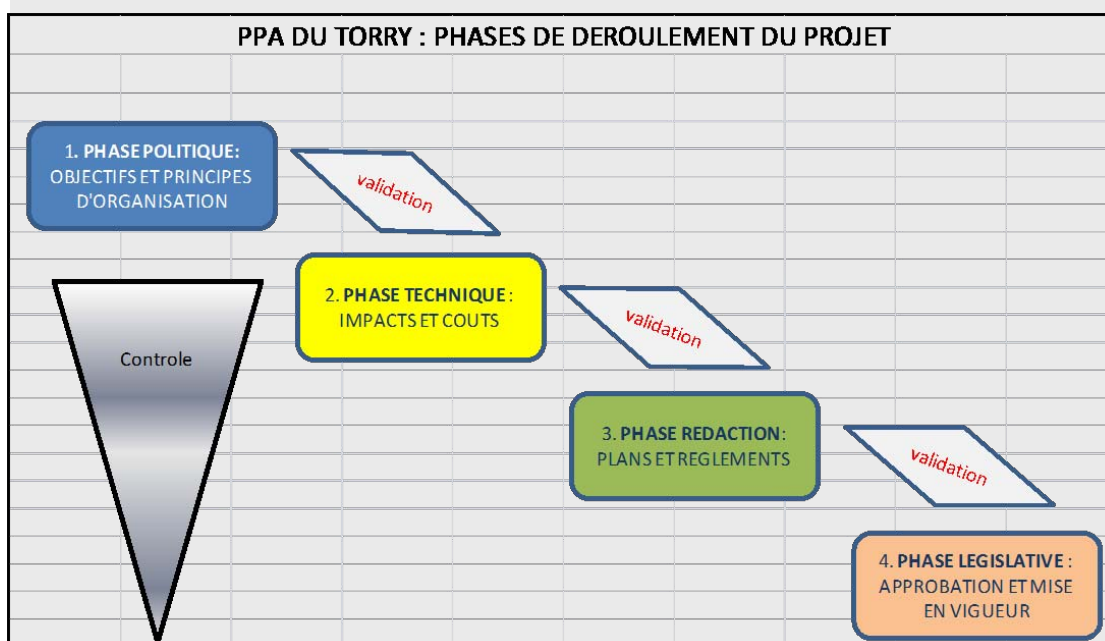
En conséquence, l'article 43 du règlement de notre futur plan général d'affectation (PGA) prévoit qu'un PPA doit impérativement être établi pour toute transformation importante de la «zone de camping» actuelle. Cette disposition s'applique également au règlement actuel en vertu de la loi cantonale en vigueur.

Votre Conseil communal a approuvé un crédit d'études de 150'000 CHF pour la réalisation du PPA du Torry lors de sa séance du 10 février 2009.

Mandat à donc été donné aux bureaux Esplanade Aménagement SA, représenté par Monsieur Jean-Daniel Rickli, à Lausanne, qui s'occupe de la coordination générale et Archilab Architecture Urbanisme, Pully, représenté par M. Gabriele Rossi. Il faut relever que M. Rossi a déjà préparé le dernier projet de PPA Tannay-Mies voté le 2 mars 2005 par le Conseil communal et qu'il a, de ce fait, une parfaite connaissance des dossiers. Les études menées en leur temps servent de socle au projet tout en devant être adaptées au contexte législatif de 2009.

Pour mémoire, le PPA du Torry vise à créer un pôle d'équipements lacustres comprenant les constructions et les aménagements nécessaires à la navigation de plaisance, à la détente et à la restauration.

La procédure générale appliquée par votre Municipalité est la suivante :



Bertrand Bory
Municipal

Le PPA du Torry avance (suite)

Le postulat de base est qu'il s'agit d'un projet politique pour et par les Tannayrolis. Il bénéficiera aussi aux habitants de Terre Sainte.

La phase 1 est déjà bien avancée, même si la consultation de tous les intéressés n'est pas encore achevée.

Vu la complexité du projet votre Municipalité se veut concrète et précise dans ses démarches, ce qui ralentit le projet dans un premier temps et permettra de gagner du temps par la suite.

Conditions d'affectation:

Si le principe de la réalisation du PPA du TORRY semble largement admis, les conditions d'affectation du sol et d'aménagement doivent encore être précisées notamment pour :

- ◇ L'interface terre-eau : comment concilier au mieux la mise à disposition d'un espace de détente de qualité pour les Tannayrolis au bord du lac et les nécessités d'infrastructures portuaires à terre. L'espace est malheureusement exigu, des choix devront être faits.
- ◇ Les dimensions maximales de l'emprise du port qui seront déterminées avec la Coopérative en fonction du nombre et de la taille des embarcations, pour lesquelles la Coopérative s'est engagée vis à vis des souscripteurs.

Les phases 2 et 3 bénéficient des études déjà réalisées par le passé.

Les phases intermédiaires de validation des étapes sont particulièrement importantes dans la mesure où elles conditionnent à chaque fois la poursuite des études.

Un long processus de consultation:

Sous la houlette de notre syndic Hermann Tschopp et assistée du SESA (Service des eaux, du sol et assainissements) et de la Commission cantonale des rives du lac, votre Municipalité a présenté le 2 juin le rapport d'enquête préliminaire à la Commission cantonale pour la protection de l'environnement (CIPE).

Le processus de consultation est long et particulièrement complexe d'un point de vue technique. De plus, dans la réalité, les phases 1 à 4 ne cessent de s'enchevêtrer et d'interagir entre elles.

Toutes les remarques positives ou négatives témoignent de votre intérêt pour ce projet et sont reçues dans un esprit constructif par la Municipalité, l'état de Vaud et ses mandants.

Tous les acteurs du projet rêvent déjà du jour de l'inauguration du port et de l'espace détente au bord du lac qui, n'en doutons pas, sera un jour de joie et de fête bien mérité pour tous nos habitants.



La fontaine de l'UAPE

Une fois encore, sous l'initiative de Philomena Emeri, responsable de notre UAPE, les enfants de la Péniche ont enchanté notre village en nous créant une magnifique fontaine à l'occasion des Fêtes de Pâques.

Nous tenons ici à les en remercier chaleureusement et à les féliciter pareillement.



La saison de tennis commence !

Avec l'arrivée de la belle saison les premiers matchs se disputent sur les courts du Tennis Club de Mies-Tannay !

Avec toujours autant d'enthousiasme, Natasha Strachle, professeur de tennis diplômée Swiss Tennis, dispensera ses cours de tennis aux enfants et aux « aficionados » de la petite balle jaune et collaborera activement à la mise en place d'une équipe junior interclubs performante.

Le Club motivé a mis en place un programme d'animation pour petits et grands et invite tous les intéressés à participer activement aux activités du Club dans une ambiance sympathique et familiale.

Vous êtes convaincu ? Vous n'êtes pas encore membre mais vous aussi vous voulez profiter de cette infrastructure exceptionnelle ?

Vous pouvez vous inscrire directement sur le site www.tcmt.ch ou nous envoyer un e-mail avec vos coordonnées à info@tcmt.ch.

Nous vous souhaitons une belle saison sportive sur les courts du TCMT.

*Tennis Club Mies-Tannay,
Case postale 44,
1295 Mies-Tannay*



Nouvelles des temps passés

Une fois encore, nous ouvrons ensemble le grand « Livre d'or » de la commune. Cette chronique des événements qui marquèrent la vie de notre village de 1536 à nos jours est une inestimable source de renseignements sur ce que fut la vie à Tannay aux siècles passés. Ce livre, composé en fait de trois imposants volumes, est le fruit d'un gros travail de recherche entrepris il y a quelque temps déjà par John Plojoux, Ami Semoroz, René Olivet et Henri Rapin.

Nous en poursuivons aujourd'hui la découverte à partir de 1790, en ces années où la petite histoire rejoint la grande...

21 juin 1791 Suite à une demande de Siméon Baud, cabaretier à Céligny, la commune de Tannay décide «de ne plus recevoir de bourgeois étrangers afin d'éviter par la suite une surcharge aux bourses publiques». En conséquence, le dit Baud est renvoyé de la demande qu'il a faite.

18 février 1792 Rose Iselin, fille de Jacob Iselin qui avait été reçu bourgeois de Tannay en 1752, écrit de Berne pour demander ce que la commune consentirait à lui donner comme dot afin qu'elle puisse se marier avec le père de son enfant. Celui-ci, en effet, attend de savoir ce qu'elle recevra avant de faire publier les promesses de mariage ! Le pasteur Stapfer, de Berne, appuie cette lettre en donnant le nom du père de l'enfant : il s'agit de l'un de ses paroissiens, Jean Jost. La commune fait répondre qu'elle n'a jamais doté aucune de ses bourgeoises, d'autant plus que l'arrivée subite de Jacob Iselin à Tannay «déclarant qu'il venait passer le reste de sa carrière dans sa communauté pour y jouir des secours dont on ne peut tarder d'avoir besoin à l'âge de 72 ans» font que la commune ne peut pourtant pas tout «verser» sur une même famille. Elle a d'autres pauvres qui sont aussi dans la nécessité.

20 février 1792 La commune refuse de participer aux frais de réfection du pont des «Gouttettes» proposée par Coppet, alléguant qu'il n'y a aucun danger pour le moment. Elle offre toutefois de contribuer aux petits frais de réparation s'il y a lieu.

1792 Une compagnie de soldats couche à Tannay. Une garde est mise au Signal. Ces troupes suisses se rendaient à Genève pour parer à la menace du Général français Montesquion.

7 février 1793 Tannay ayant refusé de payer la moitié des frais occasionnés par la réfection du pont des «Gouttettes», l'affaire est portée devant le Bailli de Nyon, Charles Victor de Bonstetten. Celui-ci relève qu'il résulte «du procès verbal de la remise de la grande route de Genève au public sous la date du 29 novembre 1764 que le pont des Gouttettes et son entretien sont en communion par moitié à la charge de Coppet et de Tannay». En conséquence, il fait savoir aux autorités de Tannay qu'elles sont sommées de satisfaire à cette obligation, avec les frais qu'elles ont occasionnés et qu'en cas d'ultérieur refus, elles seraient citées à comparaître au château de Nyon pour y être condamnées.

1793 On réfectionne la fontaine établie en 1768 : on remplace les vieux bassins de bois par de nouveaux également en bois. A la même époque, on cure et on répare les puits communaux.

6 juillet 1794 Le cabaret est amodié (loué) à Jean-Louis Despland pour le terme de huit ans et pour le prix de 41 Ecus blancs. Le registre communal précise que «le dit cabaretier ne pourra acheter aucun vin en dehors du village, tant qu'il y en aura dans le dit village».

12 octobre 1794 On décide de faire une chambre d'école à l'étage de la maison communale, du côté vent, ainsi qu'un mur pour clore le cimetière. On fait également des réparations à l'appartement du cabaretier et on le reblanchit.

10 février 1795 Charles Marc Despland et sa femme Jeanne, née Vionnet, décédés tous les deux dans le même jour, sont ensevelis ensemble.

17 décembre 1797 De Nyon, le Bailli de Rodt adresse à la commune un ordre de mobilisation imminent. Les communes doivent veiller à ce que les fournitures militaires soient tenues prêtes au premier signal.

Nouvelles des temps passés (suite)

Note : le Pays de Vaud vivait sous la tutelle du Régime baillival bernois depuis 1536 et jouissait d'une relative prospérité matérielle. Mais les brimades de Berne qui avaient déjà révolté le Major Davel en 1723 finirent par exaspérer les Vaudois de plus en plus sensibles aux idées de liberté de la Révolution française. 1798 marque ainsi la fin de l'assujettissement du Pays de Vaud au régime des baillis bernois avec, le 24 janvier de cette année 1798, la Déclaration de l'indépendance vaudoise. Les nouvelles autorités mettent en place les bases d'un Etat moderne, la République Lémanique, mais qui ne vivra que quelques semaines. En effet, la Suisse se dote le 12 mars 1798 d'une Constitution imposant un état démocratique centralisé. C'est dès lors comme simple district, administré par un préfet national, que le nouveau Canton du Léman est rattaché à la République helvétique.

Le livre d'Or de la commune de Tannay fait ainsi, comme on peut le voir, quelques allusions aux événements qui agiterent cette période troublée.

5 janvier 1798 Les autorités de Berne écrivent aux communes et donc à Tannay l'appel suivant :

«... Depuis quelque temps, on cherche à vous rendre mécontents de votre sort et à Nous priver de votre affection, dans le but de renverser une constitution sous laquelle depuis plus de trois siècles vous vivez heureux. L'activité que les malveillants mettent à leurs démarches et les moyens insidieux dont ils se servent pour vous faire désirer un nouvel ordre des choses et pour semer chez vous des doutes sur notre fermeté à vous garantir des malheurs inséparables de toute révolution, nous ont déterminé à vous assembler ... pour prêter avec Nous le serment solennel qui Nous lie tous ensemble...». Nous vous déclarons notre ferme résolution d'employer «tous les moyens qui sont en notre pouvoir pour vous préserver, vous, vos femmes, vos enfants et vos propriétés des malheurs innombrables du désordre et de l'anarchie. Vous savez que votre bonheur a toujours fait l'objet de tous nos soins».

11 janvier 1798 «L'honorable commune de Tannay considère, pour le maintien de l'ordre et de la tranquillité publique, qu'il importe de faire parvenir au plus tôt à Leurs Excellences le vœu général de cette commune. Elle demande aux Illustres Seigneurs préposés à cet effet qu'il se forme une assemblée des députés de chaque communauté pour s'occuper des abus et des changements nécessaires pour ensuite être mis sous les yeux de leurs Excellences et en obtenir la sanction».

20 janvier 1798 La commission de Nyon, au nom du Conseil de cette ville dont elle a les pleins pouvoirs, prévient ses frères et amis de Tannay qu'elle a l'espérance qu'incessamment l'on accordera la réunion des députés des villes et communes que le pays a demandée. En conséquence, il importe d'envoyer un délégué à l'assemblée qui aura lieu demain à la maison de ville de Nyon, où il sera choisi deux députés pour le représenter à la Commission de Lausanne.

4 mai 1798 Le citoyen J.-J. Nicole vient présenter ses pouvoirs de Sous-Préfet du District de Nyon en vue de nommer un agent dans la commune. Il remet cette fonction au citoyen François-Louis Duvillard qui nomme pour ses aides les citoyens Jean-Jacques Ducoster et Isaac Benjamin Ducoster, son fils.

30 septembre 1798 Le citoyen Duvillard, agent de la commune, produit une lettre du Sous Préfet du District qui informe que le citoyen Pierre-Jacques Duvillard-l'Etang (son frère aîné) a été nommé commandant inspecteur des troupes sédentaires dans le district avec ordre de le reconnaître et de lui obéir dans tout ce qu'il ordonnera.

L'accueil de jour des enfants en Terre Sainte : une nouvelle politique tarifaire !



Serge Schmidt
Municipal

Cette année 2009 marque une étape importante dans la mise en place des structures d'accueil de la petite enfance dans notre région. En effet, au premier janvier les communes de Terre Sainte se sont constituées en une nouvelle association intercommunale (l'AJET) chargée de les gérer. L'assemblée constitutive de cette association s'est tenue ici même, à Tannay, le 11 mars dernier en présence de Mme Nelly de Tscharner, préfet de Nyon.



Il fallait créer cette nouvelle association si nos communes voulaient bénéficier des subventions de l'Etat. L'AJET s'est donc formée en un réseau qui groupe l'UAPE (l'accueil parascolaire) et la nurse-ry-garderie de Coppet (l'accueil préscolaire), ce réseau se devant de répondre aux exigences de la Fondation cantonale (la FAJE) qui distribue les subventions. Principale de ces exigences, les structures d'accueil se doivent de fixer leurs tarifs – et c'est tout à fait nouveau en Terre Sainte – en fonction des revenus des parents, cela dans une approche sociale. Ce n'est en effet qu'à cette condition que la Fondation s'engage à nous accorder son soutien financier.

Jamais plus que le coût de la prestation

Afin de répondre à ces obligations, il a donc fallu revoir la grille tarifaire de nos UAPE et de la crèche, le but étant de favoriser l'accès du plus grand nombre à ces places d'accueil, y compris aux revenus modestes. Cette nouvelle grille, qui entrera en vigueur à la fin août, a ainsi été établie avec le souci de ne pas faire peser trop lourdement la charge sur les revenus du bas de l'échelle. D'autant que, contrairement à ce que l'on croit parfois, les revenus en Terre Sainte ne sont pas tous de gros revenus ! Que l'on pense par exemple aux jeunes familles ou aux familles monoparentales.

Il est vrai que la conséquence en est également que les revenus élevés seront davantage soumis à contribution que par le passé. Certains s'en sont inquiétés. Toutefois, et c'est aussi une exigence de la Fondation, il faut savoir que ces tarifs ont été établis de manière à ce que personne – même à l'échelon le plus élevé – ne soit contraint de devoir payer plus que le coût réel de la prestation qui lui est offerte. Autrement dit, le prix maximum à payer pour telle ou telle prestation proposée dans une structure ne dépasse jamais son coût réel !

Une année de transition

Ce coût – tout à fait comparable à ce qui se pratique ailleurs dans le canton – n'est certes pas négligeable, mais il faut savoir que toutes les structures d'accueil qui sont proposées en Terre Sainte répondent aux exigences du SPJ (Service cantonal de la protection de la jeunesse) et offrent ainsi toutes garanties quant à la qualité de leurs prestations. Le but de l'AJET est en effet de proposer aux parents de Terre Sainte un service d'accueil professionnel où l'on peut avoir accès, outre à la simple garde des enfants, à des activités pédagogiques et de détente de grande qualité. Cela a certes un prix, mais il importe de l'offrir au plus grand nombre dans un souci d'équité sociale.

Ajoutons encore qu'il est vrai que nous sommes dans une année de mise en place d'un nouveau système et que l'AJET pourrait être amenée à modifier quelque peu cette grille au vu des expériences faites. On pourrait aussi imaginer que nos communes soutiennent plus qu'elles ne le font actuellement nos unités d'accueil afin de soulager les parents... Nul doute que nous aurons l'occasion d'en reparler. (S.Sch.)



Faire vivre notre village

Faire vivre un village est un défi permanent!

Souvent proches des villes, lesquelles offrent beaucoup d'activités concurrentes, les activités ou animations proposées dans un cadre villageois paraissent quelquefois décalées et ne répondent qu'imparfaitement aux attentes des habitants.

La commune de Tannay a décidé de favoriser le lancement d'un marché dominical qui se tiendra le matin de 10h00 à 13h30 sur le parking de la Gatilarde, devant la boulangerie-épicerie dirigée par notre boulanger Negjat Cocaj et sa famille.

Vous y trouverez, dans un premier temps, un volailler, un commerçant de fruits et légumes ainsi qu'un commerce d'épices et de spécialités orientales. Sans vouloir concurrencer le grand marché du dimanche de Divonne, le marché de Tannay s'adressera avant tout aux Tannayrolis et aspire à devenir un centre où nos concitoyens pourront se retrouver dans un cadre sympathique.

Cette initiative a été plébiscitée par l'ensemble des Tannayrolis qui ont littéralement « dévalisé » les étals exposés ce, au grand plaisir des commerçants. Espérons que cet engouement continue et que ce coin de notre village devienne le point de rencontre du dimanche matin.



Patrick Simon
Municipal



Un témoin de notre village s'en est allé

Il était là depuis bien longtemps, bien plus âgé que les plus vieux de notre village. Il a vu les petits Tannayrolis, aujourd'hui doyens de notre village, jouer avec ses branches et cueillir ses glands, il a vu la transformation graduelle de Tannay, l'incendie de notre restaurant, les trois guerres et c'est lui maintenant qui s'en est allé... La maladie était là, sournoise, qui le rongait au pied. De gros champignons avaient miné son tronc et il ne tenait que par sa volonté de ne pas plier car, comme le dit la fable du chêne et du roseau, un chêne rompt mais ne plie pas... Adieu chêne majestueux qui abritait de ton ombre la place de notre village, nous ne t'oublierons pas.



Vestige du grand chêne, le tronc sera peut-être sculpté si son état le permet.

Au petit matin, les ouvriers sont à pied d'œuvre et le temps des anciens bûcherons au passe-partout est bien révolu.



30 août : un grand événement musical à Tannay !



Serge Schmidt
Municipal

Événement exceptionnel : le dimanche 30 août prochain, la Commission culturelle vous propose un double concert dans la cour du château (à la grande salle en cas de mauvais temps).

En effet, à 17h30 déjà, petits et grands pourront entendre le merveilleux conte musical de Prokofiev, «Pierre et le loup». Cette œuvre que le compositeur avait écrite en 1936 permet aux jeunes de se familiariser avec les principaux instruments de l'orchestre symphonique. Et par la magie des musiciens et du récitant, on y voit apparaître à tour de rôle un oiseau, un canard, un chat, un loup et bien d'autres personnages encore. A Tannay, «Pierre et le loup» sera présenté par l'orchestre de l'EVIR, l'ensemble vocal et instrumental de Rolle, dirigé par son chef Ahmed Hamdy. (Entrée libre).

(Les Marionnettes de Koukla)



Après la pause au cours de laquelle le public pourra se restaurer sur place, c'est – toujours dans la cour du château si le temps le permet – à un opéra auquel vous serez conviés: «Orphée et Euridice» de C.W. Gluck. Le chœur, les solistes et l'orchestre de l'EVIR – plus d'une centaine d'interprètes – vous présenteront cette œuvre qui fut donnée pour la première fois à Vienne en 1762. On en connaît la trame: Euridice meurt dans les campagnes de Thrace de la morsure d'un serpent, peu de temps après son mariage avec Orphée. Touchés par le désespoir du jeune homme, les dieux l'autorisent à pénétrer aux enfers pour y retrouver sa bien-aimée et la ramener sur terre ! Nul doute que notre public aura là une occasion exceptionnelle de découvrir ou redécouvrir cette œuvre remarquable. (Entrée payante).

L'UAPE de Tannay recherche une «aide-ménagère»

L'UAPE de Tannay recherche pour la rentrée d'août une aide ménagère 1/2 heure quatre fois par semaine de 13h15 à 13h45 (lundi, mardi, jeudi et vendredi).

Les personnes intéressées sont priées de s'adresser à l'administration communale au 022 960 95 52.

Les variations musicales de Tannay !

C'est désormais sous cette appellation que la Municipalité et la Commission culturelle de Tannay souhaitent offrir aux habitants de notre village et des environs des spectacles de qualité. Certes les possibilités d'écouter de la musique en Terre Sainte et au-delà sont nombreuses, mais nous pensons que seule une offre de grande proximité peut permettre au plus grand nombre d'approcher dans de bonnes conditions la musique, classique ou autre, et cela à des prix qui restent modérés.

Un petit village comme le nôtre peut aussi avoir – bien entendu dans la limite de ses moyens qui restent modestes – une vraie politique culturelle qui donne aux petits et aux grands d'heureuses occasions de voir et d'entendre de belles choses. D'autant que nous pouvons bénéficier pour cela du cadre exceptionnel de la cour et du parc du château ainsi que d'une grande salle de spectacle dont les artistes qui s'y produisent disent qu'elle est d'un usage très agréable.

Votre Commission culturelle est ainsi soucieuse de mettre sur pied une programmation qui ne se contente pas de reproduire ici ce que l'on peut voir et entendre ailleurs, comme en témoignent les spectacles qu'elle vous proposera dans les mois à venir. Sachez encore que pour l'aider dans sa tâche, elle recrute des bénévoles ! Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues. Il n'est pas nécessaire d'être membre du Conseil communal. Si vous êtes intéressé vous pouvez joindre l'un des membres de la Commission ou vous adresser à l'administration communale pour faire connaître votre intérêt.



La commission culturelle
(de gauche à droite)
Serge Schmidt
Françoise de Courten
Jean-Louis Jacquinod
Anne Luthi-Richard
Xavier Bocquillon
Manquent Mmes Eva Keller
Caroline Sugar



Nos nouveaux habitants



Patrick Simon
Municipal

Le vendredi 1er mai, les nouveaux habitants, les nouveaux bourgeois et les jeunes citoyens ont été conviés à la traditionnelle soirée organisée par notre Commune.

Après un message de bienvenue de notre syndic Hermann Tschopp, les différents Municipaux ont présenté leurs dicastères. Puis ce fut le tour de la présentation des différentes associations culturelles et sportives de notre région. Tous réunis, nous avons partagé l'incontournable papet vaudois. Les 65 nouveaux habitants présents à la soirée avec leur famille, dont 17 enfants, ont apporté des desserts de leurs différentes origines ce, au grand ravissement de nos papilles gustatives et de notre gourmandise!

Alors que certaines communes hésitent à maintenir cette tradition de bienvenue, compte tenu de la faible participation enregistrée, Tannay avec un taux de participation de 70 % est fière de voir les nouveaux Tannayrolis répondre présents!



Centre de Défense Incendie et de Secours de Terre Sainte

Informations sur l'activité 2008 du CDISTS.

Durant l'année dernière, nos sapeurs-pompiers sont sortis 89 fois, représentant un total de 930 heures; forte diminution par rapport à 2007 où l'on avait enregistré 182 sorties pour 1638 heures, causées dans la majorité des cas, par des inondations dues aux mauvaises conditions météorologiques.

Pour garantir une efficacité en permanence, il y a lieu d'organiser des exercices qui s'élèvent à 17 pour 1776 heures, auxquelles il faut ajouter 415 heures de formation à la conduite des véhicules.

L'effectif est de 69 astreints, soit 19 officiers et 16 sous-officiers, 23 sapeurs et 11 recrues en formation.

Le 16 mai dernier, lors de la journée «portes ouvertes» de la caserne, les personnes présentes ont pu se rendre compte au cours des multiples démonstrations des moyens dont disposent nos sapeurs pour intervenir dans leurs différentes missions. En vue de compenser les départs à la retraite, le CDISTS cherche de nouveaux sapeurs.

A cet effet, les personnes intéressées à s'intégrer dans le groupe sont priées de prendre contact avec le Cdt Patrice Girardi au 079 202 01 58, qui donnera volontiers tous les renseignements utiles à ce sujet.



Jacky Kaltenrieder
Municipal



Situation de la récupération des déchets verts par mode de porte à porte au moyen de containers

A fin novembre 2008, nous avons envoyé à chaque ménage un questionnaire relatif à l'achat de containers pour des déchets verts.

Cette démarche a été généralement très bien accueillie, à part quelques personnes qui sont préoccupées par ce nouveau concept de récupération, surtout par rapport à leur situation dans les chemins privés.

Entre temps les communes de Commugny et Chavannes-des-Bois, partenaires pour l'étude d'une déchetterie intercommunale, ont décidé de retarder ce projet de récupération. En effet, Commugny n'a pas reçu l'aval du Conseil communal et Chavannes-des-Bois ne considère pas ce sujet prioritaire pour cette année.

C'est la raison pour laquelle nous avons pris du retard dans ce dossier.

Notre commune, quant à elle, est persuadée que ce nouveau concept est l'avenir pour la récupération des déchets, au vu de ce qui se met en place dans de nombreuses communes, surtout au niveau écologique. Nous espérons toujours mettre celui-ci en place dès que certains points seront résolus.

Vous serez tenus régulièrement au courant de l'avancement du dossier.

Le Tannayroli

Extraits de procès-verbaux du Conseil communal :

Dans sa séance du 10 février 2009, le Conseil communal a décidé ce qui suit:

- Il a accepté les préavis relatifs à :
 - L'achat d'un nouveau tracteur pour CHF 49'000.
 - Un crédit d'étude de CHF 150'000 pour l'établissement du nouveau PPA du Torry.
- Il a refusé une demande de crédit de CHF 330'000.00 pour le réaménagement du camping.

Le Conseil a procédé parallèlement à l'assermentation d'un nouveau conseiller, Monsieur Stéphane Radjavi.

Dans sa séance du 25 juin 2009, le Conseil communal a décidé ce qui suit:

- Il a accepté les préavis relatifs à :
 - Les comptes communaux de l'année 2008.
 - La demande de crédit de 102'000 CHF pour la réfection des revêtements des chaussées de la route du Village, du tronçon supérieur de la route F.- L. Duvillard et d'un tronçon du chemin de la Gatillarde.
 - La modification des limites de constructions le long de la route Suisse (route cantonale A1).
 - Le crédit de 94'300 CHF pour l'aménagement d'un cheminement piétonnier le long du chemin des Frênes, secteur sud, et la finition des revêtements bitumineux.

Visitez notre site !

Le site de la commune de Tannay vous donne toutes informations utiles concernant vos démarches administratives. Il vous informe également sur les manifestations à venir dans notre commune et en Terre Sainte, sur les services publics à votre disposition, sur nos sociétés, sur nos autorités et sur tout ce qui touche de près ou de loin à la vie de notre village. Prenez l'habitude de le consulter régulièrement sur www.tannay.ch !

Un forum ouvert au public vous donne également la possibilité de nous faire part, en ligne, de vos remarques et suggestions.

Abonnement CFF journalier auprès de la Commune

Depuis le 1er août 2008, notre commune met à disposition deux cartes journalières CFF pour le prix de 40 CHF/pièce. Celles-ci vous permettent de voyager à forfait dans toute la Suisse en vous donnant la possibilité d'utiliser les CFF mais aussi la CGN ou les cars postaux.

Nous vous invitons à réserver vos cartes suffisamment à temps mais au minimum 48 h à l'avance, car l'expérience nous a montré qu'elles sont largement plébiscitées par la population.



Le Tannayroli

Rédaction, articles & photos :

Bertrand Bory
Jacques Kaltenrieder
Serge Schmidt
Patrick Simon
Hermann Tschopp

Conception & mise en page :

Patrick Simon
Serge Schmidt
Tamara Blanchoud

Impression :

Uni Print, Nyon

Naissances

- Le 29 décembre 2008 de Léo Pergrine Robert Reid
- Le 29 décembre 2008 de Marin Jules Siméon Khaw
- Le 31 janvier 2009 de Léonard Nelson Ehle
- Le 9 février 2009 de Susanna Daisy Jones
- Le 4 mars 2009 de Elio Tornambene
- Le 22 mars 2009 de Yannis Nathan Mingang Kamguie
- Le 4 avril 2009 de Adrian Robert Constantinescu-Condrut
- Le 6 avril 2009 de Rony Sawaf
- Le 15 avril 2009 de Michael Blondon
- Le 16 avril 2009 de Sefika Heckenmeyer
- Le 9 mai 2009 de Sara Eden Maldonado-Radjavi

Mariage

- Le 20 février 2009 de Madame Patricia Champfaily et de Monsieur Emilio Ghilardi
- Le 2 mai 2009 de Madame Eléonore Fabre et de Monsieur Jean-François Daneels

Décès

- Le 23 décembre 2008 de Madame Rosa Maria Gigon
- Le 30 décembre 2008 de Monsieur Bruno De Vecchi
- Le 9 février 2009 de Madame Isabelle Allaz Cavuscens
- Le 19 avril 2009 de Madame Regina Gayi
- Le 16 juin 2009 de Monsieur Freddy Kunz